



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-007 - CONVENTION CADRE 2025-2030 POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	22	29

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, Mme Christiane BAUDOUIN.

Procurations :

M. Denis SERRE donne pouvoir à M. Philippe ROUX, Mme Françoise MERLE donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, M. Alain OUDARD donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à Mme Annie MEYNARD, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Frédéric CHABAUD donne pouvoir à M. Vasco GOMES.

Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Région Sud/Provence Alpes Côte d'Azur exerce sur son territoire la compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel. La Région peut confier la conduite d'une opération d'inventaire à toute collectivité ou groupement de collectivités qui en fait la demande, sous réserve de conclure à cet effet une convention en définissant les objectifs, les moyens qui lui sont affectés, les modalités de sa réalisation, les conditions d'exploitation et de diffusion publique des données recueillies.

Dans ce cadre général, et depuis 2018, la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue entreprend l'inventaire des patrimoines architectural, industriel et mobilier de la commune en partenariat avec le Service de l'Inventaire de la Région Sud/ Provence Alpes Côte d'Azur.

La convention jointe en annexe à la présente délibération est destinée à renouveler le partenariat technique et scientifique entre la Région et la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue, et en fixer les modalités, pour contribuer à l'inventaire des patrimoines architectural et industriel de la commune, dans le périmètre défini par le SPR, ainsi qu'à l'étude du patrimoine mobilier que renferment la collégiale Notre-Dame des Anges et l'Hôtel-Dieu.

Ce partenariat permettra également à la commune et aux particuliers de bénéficier de subventions conséquentes pour leurs projets de restauration du Patrimoine (jusqu'à 20 % sur les montants HT).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 95 relatif à l'Inventaire général du Patrimoine culturel et son décret d'application n° 2005-835 du 20 juillet 2005,

Vu la convention du 18 mai 2007 relative au transfert des droits d'exploitation des données de l'Inventaire général du patrimoine culturel approuvé par délibération n° 07-84 du 30 mars 2007,

Considérant le souhait de la commune de L'Isle-sur-la Sorgue de s'investir activement dans l'étude, la préservation et la mise en valeur de son patrimoine historique.

Vu l'avis favorable de la commission culture - patrimoine et artisanat du 21 février 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

Article 1 : D'approuver la convention-cadre 2025-2030 entre la Commune et la Région Sud PACA pour l'inventaire du patrimoine de la Commune, jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 4 mars 2025

Monsieur PARENT Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 06/03/2025